

Compte-rendu de la réunion du 20 avril 2018 du Conseil municipal.

Présent-e-s : Pascal Bouit, Laurence Brunel, Nicole Chaudier, Nicole Chazel, Michel Cimaz, Michel Deloche, Alain Fluchaire, Geneviève Gréco, Jean-Marie Mengin, Valérie Pellegrin, Hervé Vignal.

Secrétaire de séance : Jean-Marie Mengin.

La séance est ouverte à 20h35.

En préambule, le maire Michel Cimaz souhaite la bienvenue à nos quatre nouveaux élus (Geneviève Gréco, Valérie Pellegrin, Pascal Bouit et Hervé Vignal) et les installe dans leurs fonctions. Il relève le bon pourcentage de participation de la population pour une élection partielle et le bon score obtenu par chaque candidat-e-.

Ordre du jour :

1) Compte administratif et compte de gestion 2017.

Le budget primitif 2018 devait être voté théoriquement avant le 18 avril. Vu la tenue des élections partielles, une tolérance a été observée par les services préfectoraux.

Michel Cimaz explique à l'intention des nouveaux élus l'élaboration d'un budget : différence entre fonctionnement et investissement, équilibre des recettes et des dépenses, définition du compte administratif, du compte de gestion, du budget primitif et utilité du « grand livre ».

Suite à cela, le compte administratif est passé en revue, ligne par ligne.

- Fonctionnement : 147 430,66 € en dépense et 184 487,47 € en recette → résultat de clôture : 37056,81€ d'excédent.
- Investissement : 67 575,33 € en dépense et 52 009,15 € en recette → résultat de clôture : 15 566,18 € de déficit.

Considérant l'excédent de fonctionnement, il est proposé d'affecter la somme de 15 567 € en investissement.

Après délibération, le compte administratif 2017 est adopté par 10 voix, le maire ne participant pas au vote.

Le compte de gestion du percepteur, identique au compte administratif, est adopté à l'unanimité : 11 voix.

2) Budget primitif 2018.

Comme pour le compte administratif, le budget primitif 2018 a été examiné ligne par ligne.

La proposition de budget est la suivante :

- Fonctionnement : 193 823,63 € en recette et en dépense.
- Investissement : 72 232,18 € en recette et en dépense.

A noter : le budget semble plus à l'aise qu'en 2017. D'une part, des subventions demandées pour les travaux et l'adressage ont été accordées. D'autre part, la dotation globale de fonctionnement (DGF) n'a pas baissé et la dotation de solidarité rurale a nettement augmenté (destinée aux communes les plus « pauvres »).

Au vote, le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

3) Adressage.

Les poteaux destinés aux panneaux de dénomination des voies ont été livrés à la mairie, permettant ainsi de pouvoir commencer leur implantation. La fabrication des panneaux et des plaques numérotées va pouvoir commencer.

Le montant global du matériel s'élève à 5268,36 €.

La décision à prendre concerne la dénomination, la validation du nom des voies, l'approbation du devis et le bon à tirer.

Après délibération, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

4) Questions et informations diverses.

- Déneigement : le GAEC de la Pierre plantée a effectué 31h de déneigement, lors de l'hiver 2017-2018. Nous devons donc lui régler 1705 €.
Au vote : 10 voix pour et 1 abstention (Laurence Brunel).
- Martel : la maison de M. Vallat, au lieu-dit Martel, a été construite sur le domaine communal. Mais, s'agissant d'une « partie du domaine public non circulant », rien ne s'oppose à céder cette parcelle au propriétaire de la maison.
La proposition est de céder le terrain à l'euro symbolique.
Vote à l'unanimité.
- Convention avec la mairie de Silhac : une convention doit être signée avec la mairie de Silhac pour l'accueil des enfants de St-Apollinaire scolarisés à Silhac ainsi que pour la participation aux frais de fonctionnement.
Vote à l'unanimité.
- Motion au préfet : afin d'alerter le préfet sur les difficultés rencontrées par les communes avec la trésorerie de Lamastre (plus d'interlocuteur suite à des difficultés de personnel), il est proposé d'envoyer une motion au préfet, lui demandant de résoudre le problème.
Vote à l'unanimité.
- Hautes Marlières : de nouveaux habitants permanents se sont installés.
- Bousqueynaud : quelques difficultés nous ont été signalées au sujet d'un conflit d'usage entre voie publique et voie privée.
- Cérémonie du 8 mai: elle aura lieu à 10h devant le monument aux morts.
- Bulletin municipal : suite aux élections partielles et aux travaux qui vont être engagés, le bulletin municipal 2018 devrait paraître au mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 23h40.

La prochaine réunion du conseil aura lieu vendredi 1^{er} juin 2018 à 20h30.